



Advicenne annonce la nomination de Peter Meeus au poste de Directeur Général

Paris, France, le 7 janvier 2021 – 7h00 CET - Advicenne (Euronext: ADVIC) annonce aujourd'hui la nomination de Peter Meeus au poste de Directeur Général de la Société à compter du 15 février 2021. Le Dr André Ulmann, qui exerçait la fonction de Directeur Général par interim, assurera la fonction de Directeur Médical de la Société.

« Je suis très heureux d'accueillir Peter Meeus en tant que nouveau Directeur Général d'Advicenne. Peter apporte un vaste savoir-faire comme dirigeant dans le secteur pharmaceutique et possède une grande expertise pour l'exécution et la création de valeur au sein de notre industrie. Sa connaissance élargie du domaine commercial au sein de sociétés européennes fait de Peter le candidat idéal pour mener Advicenne vers sa prochaine étape de croissance au moment où nous allons lancer ADV7103 (Sibnaya™) pour le traitement des acidoses tubulaires rénales distales (ATRD) en Europe, » commente le **Dr David Horn Solomon, Président du Conseil d'administration d'Advicenne**. *« Nous sommes extrêmement reconnaissants à André Ulmann pour son leadership et son apport à Advicenne comme Directeur Général par intérim. Pendant son mandat, ADV7103 a reçu une opinion positive du Committee for Medical Products for Human Use (CHMP) en Europe. Nous sommes ravis de pouvoir mettre à profit son savoir-faire en tant que Directeur Médical. »*

« Je suis très honoré d'avoir l'opportunité de diriger Advicenne », déclare **Peter Meeus, nouveau Directeur Général de la Société**. *« ADV7103, qui a récemment reçu une opinion positive du CHMP de l'Agence Européenne des médicaments (EMA) pour le traitement de l'ATRD, offre une approche nouvelle et innovante pour le traitement de cette forme génétique rare d'acidose. Je suis enthousiaste à l'idée de faire avancer le lancement commercial du médicament en Europe et de poursuivre le développement clinique de Phase III d'ADV7103 aux États-Unis. Je me réjouis de diriger la talentueuse équipe d'Advicenne et d'apporter une valeur ajoutée significative à la Société. »*

Peter Meeus apporte à Advicenne plus de 25 années d'expérience dans l'industrie pharmaceutique. Avant de rejoindre Advicenne, Peter Meeus exerçait les fonctions de Vice-Président Senior et de Responsable de la stratégie portefeuille et produits chez Biocon Biologics, une société basée à Singapour. Auparavant, il était Responsable de la Région Europe chez Shire avant son acquisition par Takeda, et il a eu une longue carrière chez Novartis et Novo Nordisk A/S, jusqu'au poste de Vice-Président et Directeur de leurs activités au Royaume-Uni et en Irlande. Peter Meeus est diplômé de l'université de Hasselt en Belgique en sciences commerciales et financières et titulaire d'un MBA de la Copenhagen Business School.

A propos d'Advicenne

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en Néphrologie. Son candidat médicament principal est actuellement en fin de développement clinique dans deux maladies rénales : l'acidose tubulaire rénale et la cystinurie. ADV7103 a récemment reçu l'opinion positive du CHMP pour le traitement de l'ATRD.



C'est la deuxième fois qu'Advicenne obtient une Autorisation de Mise sur le Marché pour une spécialité pédiatrique innovante qu'elle a entièrement développée : OZALIN, une formulation de midazolam pour la sédation consciente chez l'enfant a été enregistrée en 2018 et est actuellement commercialisée en Europe par Primex.

Basée à Paris, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.

Pour plus d'informations : <https://advicenne.com/>

Contacts:

Advicenne

David Solomon, Chairman
André Ulmann, iCEO

+33 (0)4 66 05 54 20

Email: investors@advicenne.com

Financial Communications

NewCap
Dusan Oresansky & Emmanuel Huynh
+33 (0)1 44 71 94 92

Press Relations

NewCap
Nicolas Merigeau
+33 (0)1 44 71 94 98

Email: advicenne@newcap.eu

Déclarations prospectives - Advicenne

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 décembre 2019 sous le numéro D.19-1036. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la



réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les informations sur l'utilisation de candidats médicaments éventuellement présentées dans ce communiqué de presse se basent sur les résultats issus de nos études à l'heure de sa publication ; étant précisé qu'un candidat médicament est un produit n'ayant pas encore fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par une Agence de Santé.